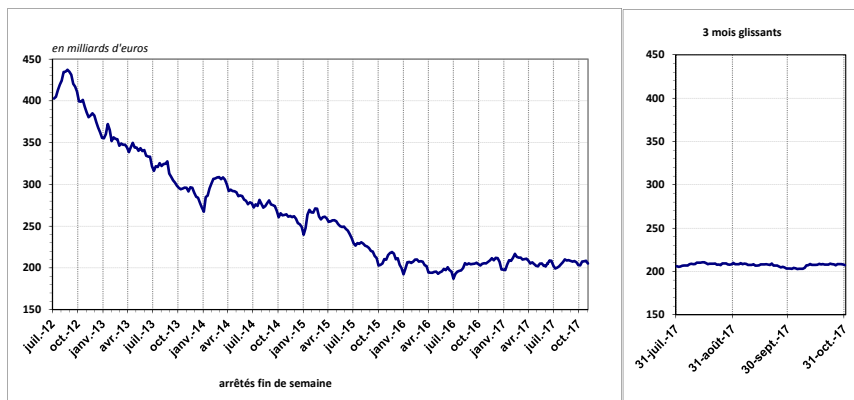


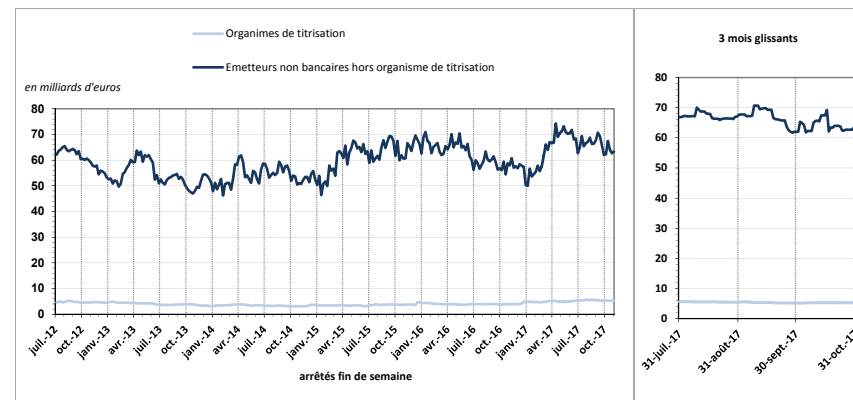
Encours des titres négociables à court et moyen terme (*)

Toutes devises confondues

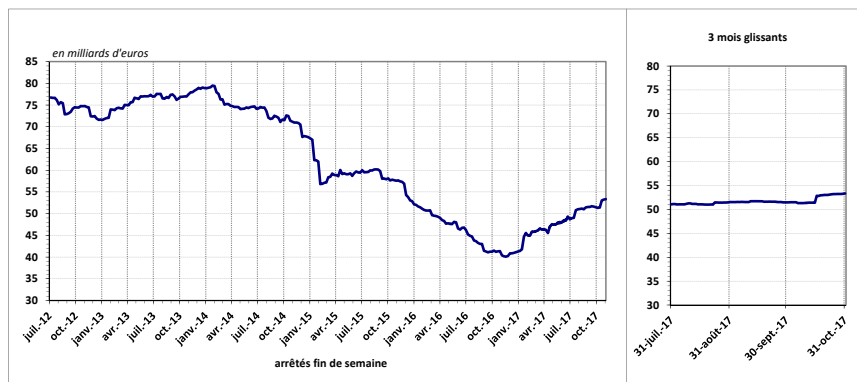
Titres à court terme - émetteurs bancaires



Titres à court terme - émetteurs non bancaires



Titres à moyen terme - tout émetteur



Total



(*) Depuis le 1er juin 2016, la dénomination des titres a changé. Les « certificats de dépôt » émis jusqu'au 31/05/2016 par les établissements de crédits, et les « billets de trésorerie » émis jusqu'à cette même date par les émetteurs non bancaires, sont désormais regroupés au sein d'une même catégorie « titres négociables à court terme ». Les "bons à moyen terme négociables (BMTN)" sont également redénommés en « titres négociables à moyen terme ».